



Dommages : Que faire sur place ?

- Informez sans tarder l'agence locale de voiture de location.
- Dans le cas d'un accident engageant une autre contrepartie, il faut appeler la Police qui rédigera un rapport. Le rapport est à soumettre à CarDelMar dès votre retour.
- Laissez à l'agence de location un constat signé par vous-même et par le loueur lors de la restitution du véhicule. Il vous est également indispensable d'emporter un exemplaire de ce dernier et de le soumettre à CarDelMar.
- En général, l'agence de location prélève sur votre carte de crédit le montant de la franchise.

CarDelMar vous rembourse la franchise dans le cas d'une location Tout Compris, Tout Compris Optimum ou Tout Compris Gold. Si vous réservez le forfait Tout Compris Optimum, la franchise vous est remboursée également en cas de bris de glace et de dommages sur les pneus (ceci inclut également les dommages sur les roues et le miroir du rétroviseur). Les dommages sur les vitres, les pneus, le toit, le dessous de caisse ainsi que les dommages causés par une conduite sur des routes en mauvais état ne sont pas couverts par la protection Tous Risques.

Dans le cas d'un dommage sur le véhicule : Comment je récupère ma franchise ?

Si vous réservez Tout Compris, Tout Compris Optimum ou Tout Compris Gold, CarDelMar vous rembourse la franchise. Veuillez envoyer les documents suivants à CarDelMar pour le règlement du remboursement :

- Le constat des dommages comportant votre signature et celle du loueur
- Le procès-verbal
- La copie du contrat de location de voiture
- Un justificatif de paiement du dépôt de garantie en liquide ou un relevé de carte de crédit
- Facture détaillée des dommages

Les exceptions au remboursement de la franchise sont :

- Dommages causés par le non-respect des conditions de location, particulièrement pour les dommages causés par la conduite sur routes non goudronnées.
- Dommages causés par une conduite en état d'ivresse ou de négligence.
- Perte ou endommagement des clés de voiture, les dommages aux pneus et aux roues, les vitres et le miroir du rétroviseur dans le cas de la formule tout inclus, le toit et le bas de caisse, les dommages causés par le vol d'effets personnels qui ont été laissés dans le véhicule, les dommages sur l'embrayage, et tous les frais encourus tels que les frais de remorquage, hébergement à l'hôtel ainsi que la perte des effets personnels

Contacts:

E-mail: kontaktcz@cardelmar.com

Fax: +49(0) 40 180 48 36 97

CarDelMar Ferienautovermietung GmbH; Kundenservice; Spaldingstr. 77; 20097 Hamburg; Germany